

Série OPC

Fondamental - Revenu fixe de base plus canadien

au 30 avril 2025

Principales raisons d'investir

- Visé à offrir revenu, préservation du capital et liquidité.
- Utilisation : comme composante d'un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe de base, ou dans le but de réduire le risque lié aux taux d'intérêt, grâce à des titres dont la durée est plus courte que celle des obligations traditionnelles.

Objectif d'investissement

L'objectif de l'OPC est de maximiser le revenu sans porter atteinte au capital et à la liquidité. L'OPC investit principalement dans des effets à court terme, des titres garantis par des gouvernements et du papier commercial de sociétés ayant obtenu au moins la note A.

Stratégie de placement

L'OPC investit principalement dans des espèces et des effets à court terme, comme des titres garantis par des gouvernements, des acceptations bancaires et du papier de sociétés par actions.

L'OPC peut également investir dans des titres étrangers qui varient au fil du temps. En règle générale, les placements dans ces titres ne devraient pas dépasser 49 % de l'actif net de l'OPC au moment de l'achat.

Cote globale attribuée par Morningstar ^{TM1}	★★★★
Catégorie Morningstar	Revenu fixe de base plus canadien
Date de début du rendement (DDR)	3 octobre 1994
Actif net global du fonds	26,2 million(s) \$
RFG ²	1,16 %
Ratio des frais d'opération	0,00 %
Profil de risque	
Indice de référence	indice Bloomberg Canada Aggregate 1-5 Year

¹ Comparaison avec 120 fonds dans la catégorie Revenu fixe de base plus canadien en date du 30 avril 2025

Codes du fonds

Série	\$CAN	\$US*
OPC	223	523
F	865	765

* Depuis le 26 avril 2023, la série en \$US est fermée à tous les investisseurs.

Distributions (Série OPC)

	2024	2023	2022
Montant \$/part	S.O.	S.O.	S.O.
Selon la déclaration ³			

Consultez le site AGF.com pour les renseignements sur les distributions.

Le classement par quartile de Morningstar et la Cote globale attribuée par Morningstar TM sont propres à chaque série, étant donné que la date de début du rendement, de même que les caractéristiques relatives au rendement et aux frais varient d'une série à une autre. La Cote globale attribuée par Morningstar TM, qui mesure les rendements ajustés en fonction du risque, est obtenue à partir d'une moyenne pondérée des données de rendement associées aux classements sur des périodes de trois, cinq et dix ans (s'il y a lieu).

Source : Placements AGF, Morningstar. Ce document n'est pas complet sans les renseignements importants présentés à la fin. Veuillez consulter les définitions des termes, à la fin de la présentation.

² RFG au 30 septembre 2024. PAGFI peut, à son entière discrétion, renoncer temporairement à un certain nombre ou à la totalité des frais liés au fonds, ce qui réduira le RFG. PAGFI peut mettre fin à une telle renonciation en tout temps et sans autre préavis.

³ Cette distribution n'est pas garantie. Elle peut être rajustée périodiquement à la discrétion du gestionnaire du fonds et peut varier d'un versement à l'autre.

Rendements composés nets (\$CAN) (%)

	1 MOIS	3 MOIS	6 MOIS	CDA	1 AN	2 ANS	3 ANS	5 ANS	10 ANS	DDR [†]
Fonds	-0,1	0,6	2,3	1,4	7,0	4,7	3,6	1,3	1,2	1,5
Classement par quartile Morningstar*	1	1	1	1	4	2	2	1	3	-
Nombre de fonds dans la catégorie	126	126	126	126	125	124	120	102	66	-

[†] Depuis la date de début du rendement le 3 octobre 1994. Les rendements antérieurs ne constituent pas une indication des résultats futurs. Les taux de rendement sur plus d'un an ont été annualisés.

Rendements annuels nets (\$CAN) (%)

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Fonds	5,7	4,4	-4,5	-2,0	4,4	2,0	0,9	-0,2	0,7	0,4
Classement par quartile Morningstar*	2	4	3	4	3	4	3	3	3	4
Nombre de fonds dans la catégorie	240	235	232	239	258	251	233	222	205	210

Les rendements antérieurs ne constituent pas une indication des résultats futurs.

*La catégorie d'actif Revenu fixe de base plus canadien au 30 avril 2025. La catégorie, les cotes ou le classement peuvent changer tous les mois. Les classements par quartile Morningstar sont calculés en date du 30 avril 2025. Ils sont calculés en fonction du rang centile du rendement global du fonds par rapport aux autres fonds de la catégorie Morningstar Revenu fixe de base plus canadien. Les rangs centiles sont ensuite répartis par quartiles : 1) de 1 à 25; 2) de 26 à 50; 3) de 51 à 75; et 4) de 76 à 100 centiles.

Les dix principaux titres (% de la valeur liquidative totale)

Nombre de titres : 45

Nom de la société	Pays	Pondération
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-06-2027	Canada	12,10 %
Gouvernement des États-Unis, 4,375 %, 15-05-2034	États-Unis	5,48 %
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 1er juin 2034	Canada	5,13 %
Province d'Ontario, 2,25 %, 02-12-2031	Canada	5,09 %
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2030	Canada	4,06 %
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 3,10 %, 15-06-2028	Canada	3,92 %
Gouvernement du Canada, 3,50 %, 01-09-2029	Canada	3,88 %
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 01-09-2028	Canada	3,02 %
Province de l'Ontario, 3,40 %, 08-09-2028	Canada	2,63 %
Banque Laurentienne du Canada, 4,192 %, 23 janvier 2028	Canada	2,34 %
Total		47,6 %

Répartition des titres de créance

	Portefeuille
Obligations cotées AAA	32,9 %
Obligations cotées AA	19,6 %
Obligations cotées A	13,6 %
Obligations cotées BBB	30,7 %
Obligations cotées BB	1,6 %
Obligations cotées B	0,4 %
Trésorerie	1,2 %

Répartition sectorielle

	Portefeuille
Institutions financières	34,3 %
Consommation cyclique	5,9 %
Communications	3,8 %
Services aux collectivités	1,9 %
Biens d'équipement	1,9 %
Énergie	1,0 %
Technologies	0,4 %

La répartition sectorielle est basée sur les participations dans des titres de sociétés, à l'intérieur du portefeuille.

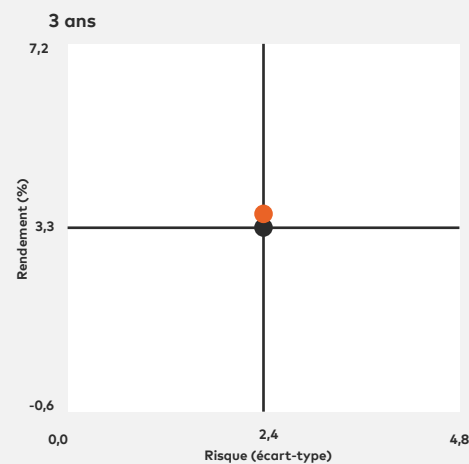
Répartition des placements

	Portefeuille
Bons du Trésor canadien	28,2 %
Organismes publics/supranationaux	3,9 %
Titres du Trésor détenus à l'étranger	7,4 %
Autorité locale	10,0 %
Obligations de sociétés	49,3 %
Trésorerie	1,2 %

Répartition : Titres à revenu fixe

	Portefeuille
Titres de sociétés	49,3 %
Titres d'État	35,6 %
Titres d'entités liées à un organisme public	13,9 %
Trésorerie	1,2 %

Risque c. rendement



- Catégorie Revenu à court terme AGF
- Fonds de la catégorie Revenu fixe de base plus canadien de Morningstar[^]

[^] Le rendement d'une catégorie Morningstar est calculé comme le rendement moyen d'un portefeuille comprenant toutes les séries de tous les fonds de la catégorie, à la fin de chaque mois.
Source : Placements AGF, Morningstar. Ce document n'est pas complet sans les renseignements importants présentés à la fin. Veuillez consulter les définitions des termes, à la fin de la présentation.

Répartition géographique

	Portefeuille
Canada	84,9 %
États-Unis	12,1 %
Trésorerie	1,2 %
Autres	1,8 %

Pondérations des devises

	Portefeuille
Dollar canadien	99,5 %
Autres	0,5 %

Caractéristiques du portefeuille

	Portefeuille
Fréquence des paiements	Selon la déclaration
Distribution pour la série - sur douze mois	0,00 %
Rendement actuel	3,4 %
Rendement à l'échéance	3,5 %
Durée moyenne jusqu'à l'échéance	3,6
Duration modifiée	3,1
Moyenne de la qualité de crédit	A+
Rotation	55,1 %

Caractéristiques de risque

(annualisées sur 3 et 5 ans)

Portefeuille	3 ans	5 ans
Écart-type	2,4 %	2,4 %
Ratio de Sharpe	-0,18	-0,48
Bêta	0,93	0,96
Indicateur de déviation	0,6 %	0,5 %
Ratio d'encassement des hausses	90,0 %	87,3 %
Ratio d'encassement des baisses	93,5 %	101,3 %

Catégorie Revenu fixe de base plus canadien de Morningstar [^]	3 ans	5 ans
Écart-type	6,0 %	5,7 %
Ratio de Sharpe	-0,09	-0,30
Bêta	0,94	0,93

[^] Le rendement d'une catégorie Morningstar est calculé comme le rendement moyen d'un portefeuille comprenant toutes les séries de tous les fonds de la catégorie, à la fin de chaque mois.

Source : Placements AGF, Morningstar. Ce document n'est pas complet sans les renseignements importants présentés à la fin. Veuillez consulter les définitions des termes, à la fin de la présentation.

Équipe de gestion des investissements

L'équipe chargée des titres à revenu fixe de Placements AGF est une équipe pluridisciplinaire qui gère des actifs pour le compte de clients institutionnels et de détail. Nous recherchons la valeur ajoutée dans des titres à revenu fixe, en mettant à profit notre expertise de longue date dans les domaines de nos compétences de base. Nous mettons l'accent sur l'affectation stratégique d'actifs dans diverses catégories de titres à revenu fixe et devises. Nous estimons que notre force réside dans notre équipe de spécialistes des titres à revenu fixe mondiaux, qui est prête à saisir les occasions d'investissement potentielles, et que notre méthode rigoureuse, faisant appel à des modèles et à des recherches fondamentales, nous permet de cerner les inefficiences sur les marchés mondiaux de titres à revenu fixe.

Gestionnaires de portefeuille



David Stonehouse, MBA, CFA®

Chef des investissements nord-américains et spécialisés et gestionnaire de portefeuille Placements AGF Inc.

- Dans le domaine depuis 1996
- Membre d'AGF depuis 2011



Jean-Sébastien Nadeau, MBA, CFA®

Gestionnaire de portefeuille Placements AGF Inc.

- Dans le domaine depuis 2012
- Membre d'AGF depuis 2016

Équipe des investissements/Ressources



Daniel Chivu, CIM

Spécialiste des portefeuilles multicatégories Placements AGF Inc.

- Dans le domaine depuis 2016
- Membre d'AGF depuis 2023

Équipe d'analystes des titres à revenu fixe

Jie Shi, MFE

Analyste

Sherry Xu, MBA, CFA®

Analyste des taux de change

Au sujet de La Société de Gestion AGF Limitée

Fondée en 1957, La Société de Gestion AGF Limitée (AGF) est une société indépendante de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale. Nos sociétés offrent l'excellence en investissant sur les marchés publics et privés, dans le cadre de trois secteurs d'activités : Placements AGF, Partenaires Capital AGF et Patrimoine Privé AGF.

AGF apporte de la discipline selon une approche visant à incorporer des pratiques d'entreprise saines, responsables et durables. Le savoir-faire collectif d'AGF en matière de placement, qui repose sur ses compétences axées sur des activités fondamentales et quantitatives, de même que sur l'investissement privé, se transmet à l'échelle mondiale à une vaste clientèle, depuis les conseillers financiers et leurs clients, jusqu'aux particuliers bien nantis et aux investisseurs institutionnels comprenant des caisses de retraite, des programmes d'entreprise, des fonds souverains, des fonds de dotation et des fondations.

AGF, dont le siège social est situé à Toronto (Canada), a des bureaux et des équipes de service de l'exploitation et de service à la clientèle sur place en Amérique du Nord et en Europe. AGF offre ses produits et services à plus de 815 000 investisseurs. AGF est inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole « AGF.B ».

Au sujet de Placements AGF

AGF Placements AGF représente un groupe de sociétés AGF qui offrent des services de gestion et de conseil relativement à une variété de solutions de placement qui sont gérées par les équipes d'investissement fondamental et quantitatif. Placements AGF Inc. est une filiale en propriété exclusive de La Société de Gestion AGF Limitée. Elle veille aux services de gestion et de conseil concernant des fonds communs de placement au Canada.

Renseignements importants

Sauf indication contraire, tous les renseignements sont fournis par Placements AGF Inc. en dollars canadiens, au [date]. Le rendement est présenté après déduction des frais. Les taux de rendement pour les périodes de plus d'un an ont été annualisés.

Des commissions de vente, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais peuvent être reliés aux fonds communs de placement. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués sont des rendements composés globaux annuels historiques. Ils comprennent les changements de valeur des titres et le réinvestissement des dividendes ou distributions et ne prennent pas en considération les commissions de vente, les frais de rachat, de placement, d'autres frais ou l'impôt sur le revenu, payables par les porteurs de titres, qui auraient réduit les rendements. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur change fréquemment et le rendement antérieur ne se reproduira pas nécessairement.

Le document est présenté à des fins d'information générale et d'éducation. Il ne s'agit pas d'une recommandation concernant un produit, une stratégie ou une décision d'investissement spécifique, ni d'une suggestion de prendre une mesure quelconque ou de s'en abstenir. Le présent document ne vise pas à répondre aux besoins, aux circonstances ou aux objectifs d'un investisseur particulier. Les renseignements contenus dans ce document ne sont pas destinés à servir de conseils en matière fiscale ou juridique. Les investisseurs devraient consulter un conseiller financier ou un fiscaliste avant de prendre des décisions concernant l'investissement, la finance ou l'impôt.

Pour obtenir un résumé des risques associés à un placement dans un fonds AGF donné, veuillez prendre connaissance des risques inhérents énoncés dans le prospectus du fonds en question. Les conditions du marché peuvent changer et avoir des répercussions sur la composition du portefeuille. Placements AGF n'assume aucune responsabilité concernant les décisions d'investissement prises en fonction des renseignements contenus dans le présent document.

Les investissements libellés en monnaies étrangères sont exposés au risque découlant des fluctuations possibles des taux de change, ce qui pourrait entraîner un effet négatif sur la valeur des investissements, le produit de tout rachat, ainsi que sur le revenu et les dividendes afférents. Les investisseurs peuvent ne pas récupérer la totalité de leur investissement d'origine.

Les placements peuvent changer et ne représentent pas tous les titres achetés, vendus ou recommandés pour le portefeuille. Il ne faut pas supposer que les investissements dans les titres indiqués ont été ou seront rentables. Ces investissements ne doivent pas être considérés comme une approbation ou une recommandation de Placements AGF.

Il ne faut pas confondre le versement de distributions avec le rendement du fonds, le taux de rendement ou le rendement en revenu. Si les distributions sont plus élevées que le rendement du fonds, votre investissement initial diminuera. Les distributions versées dans le cadre des gains en capital réalisés par un fonds, ainsi que les revenus et les dividendes touchés, sont imposables entre les mains de l'investisseur dans l'année où ils sont versés. Le prix de base rajusté sera diminué du montant des remboursements de capital. Si le prix de base rajusté tombe au-dessous de zéro, l'investisseur devra payer l'impôt sur les gains en capital sur le montant au-dessous de zéro.

Le 1er décembre 2016, l'indice de référence du Fonds, l'indice mixte établi comme suit : 50 % indice des obligations à court terme FTSE Canada, et 50 % indice Bloomberg Global Inflation-Linked (Series-L) Bond (couvert en \$CAN), a été remplacé par l'indice des obligations à court terme FTSE Canada. Puis, le 1er septembre 2019, l'indice de référence du Fonds a été remplacé par l'indice Bloomberg Canadian Aggregate 1-5 Year. Dans tous les cas, les modifications à l'indice de référence ont été appliquées à partir de ces dates respectives.

Renseignements importants

Tous les droits relatifs à l'indice des obligations à court terme FTSE Canada et à l'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada (les « indices ») sont réservés à FTSE International Limited (FTSE). « FTSE® » est une marque de commerce de London Stock Exchange Group of companies; elle est utilisée par FTSE aux termes d'une licence. La Catégorie Revenu à court terme AGF a été conçue uniquement par Placements AGF Inc. Les indices sont calculés par FTSE ou son représentant. FTSE et ses concédants de licences n'ont aucun lien quant à la Catégorie Revenu à court terme AGF et ils ne fournissent ni commandite, ni conseil, ni recommandation, ni approbation, ni promotion relativement à la Catégorie Revenu à court terme AGF. Ils n'acceptent aucune responsabilité quant (a) à l'utilisation, à la fiabilité ou aux erreurs des indices ou (b) aux placements ou opérations liés à la Catégorie Revenu à court terme AGF. FTSE ne fait aucune réclamation, prédiction ou déclaration et n'offre aucune garantie quant aux résultats pouvant être obtenus par la Catégorie Revenu à court terme AGF et quant à la pertinence des indices aux fins pour lesquelles Placements AGF Inc. les utilise. « Bloomberg® » de même que l'indice Bloomberg Canadian Aggregate 1-5 Year et l'indice Bloomberg Global Inflation-Linked (Series-L) Bond (couvert. en \$CAN) sont des marques de service de Bloomberg Finance L.P. et de ses sociétés affiliées, y compris l'administrateur de l'indice, Bloomberg Index Services Limited (« BISL ») (collectivement, « Bloomberg »). Ces marques ont été concédées sous licence aux fins de certaines utilisations par La Société de Gestion AGF Limitée et ses filiales. Bloomberg n'est pas affiliée à La Société de Gestion AGF Limitée ou à ses filiales et elle ne donne ni approbation, ni appui, ni examen, ni recommandation à l'égard de la Catégorie Revenu à court terme AGF. Bloomberg ne garantit pas la pertinence, l'exactitude ou l'exhaustivité des données ou des renseignements relatifs à la Catégorie Revenu à court terme AGF.

© 2025 Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les informations ci-incluses : (1) sont la propriété de Morningstar et/ou de ses fournisseurs de contenu, (2) ne peuvent être reproduites ou distribuées et (3) sont fournies sans garantie quant à leur exactitude, exhaustivité ou à propos. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenu ne seront tenus responsables pour tout dommage ou perte découlant de l'usage de ces informations. Les rendements antérieurs ne garantissent pas les résultats futurs.

Le Groupe mondial Avantage fiscal AGF est une société d'investissement à capital variable (SICAV) offrant actuellement environ 20 catégories de titres. En plus d'une gamme de fonds diversifiés en matière de style de gestion, de région géographique et de capitalisation boursière, l'un des avantages clés de l'investissement dans l'une ou l'autre des catégories de ce groupe est la possibilité de répartir les dépenses (et pertes) encourues dans le cadre de la structure, afin de potentiellement compenser le revenu réalisé et ainsi réduire au minimum la déclaration de dividendes. Bien que les statuts du Groupe mondial Avantage fiscal AGF Limitée autorisent le versement de distributions tirées du capital, et que le Groupe mondial Avantage fiscal AGF Limitée ait l'intention de calculer le capital de la façon prévue par le règlement des sociétés qui ne sont pas des SICAV, et de ne déclarer des distributions tirées du capital afférent aux séries que s'il est suffisamment élevé, il n'existe pas de dispositions dans la loi qui permettent de confirmer qu'une SICAV puisse verser des distributions de capital, ou qui en déterminent le mode de calcul. De plus, aucune décision préliminaire en matière d'impôt n'a été demandée, ni obtenue de l'Agence du revenu du Canada – et AGF n'a pas connaissance de la publication d'aucune décision préliminaire en matière d'impôt ou de la possibilité d'obtenir cette décision – à l'égard de la caractérisation de ces distributions ou de la détermination du capital dans de telles circonstances.

^{MD MC} Le logo « AGF » et toutes les marques associées sont des marques déposées ou des marques de commerce de La Société de Gestion AGF Limitée et sont utilisés aux termes de licences.

Le présent document ne peut être ni reproduit (en totalité ou en partie), ni transmis, ni rendu accessible à quelque personne que ce soit sans l'autorisation écrite préalable de Placements AGF Inc.

Renseignements importants

Publication: le 12 mai 2025.

Définition des termes

Bêta

Mesure de la sensibilité d'un fonds aux variations du marché (représentée par un indice de référence). L'indice de référence possède un bêta de 1,0. Un bêta supérieur (ou inférieur) à 1,0 indique que les rendements antérieurs d'un fonds ont fluctué plus (ou moins) fortement que ceux de l'indice de référence. Par exemple, un bêta de 1,10 indique que le rendement d'un fonds a été de 10 % supérieur à celui de l'indice de référence, en période de hausse du marché, et de 10 % inférieur à celui de cet indice, en période de baisse du marché, alors que tous les autres facteurs restent constants.

Duration modifiée

Mesure de la sensibilité du cours d'une obligation aux variations des taux d'intérêt. La duration modifiée d'un portefeuille correspond à la moyenne pondérée des durations modifiées des titres pertinents en portefeuille.

Durée moyenne jusqu'à l'échéance

Durée moyenne restante jusqu'à l'échéance de chaque titre ou de chaque instrument en portefeuille.

Écart-type

Mesure statistique de l'étendue de dispersion des rendements d'un fonds. Plus les résultats varient, plus l'écart-type est élevé. Lorsqu'un fonds est associé à un écart-type élevé, cela signifie que ses rendements sont largement dispersés pendant une période donnée, ce qui représente une plus grande volatilité, dans une optique historique. L'écart-type ne permet pas de prédire la volatilité future d'un fonds.

Indicateur de déviation

L'indicateur de déviation représente la variabilité de la valeur ajoutée d'un gestionnaire de fonds. Il sert à mesurer la différence entre les rendements obtenus et ceux de l'indice de référence auxquels ils sont comparés. Il est exprimé comme étant la différence en pourcentage de l'écart-type.

Moyenne de la qualité de crédit

La moyenne pondérée des cotes de crédit de tous les titres à revenu fixe en portefeuille.

Profil de risque

Le profil de risque est fondé sur la volatilité historique d'un fonds, mesurée par l'écart-type annualisé sur 10 ans des rendements moyens d'un fonds également sur 10 ans. Le niveau de risque associé à un placement doit être établi conformément à la méthode normalisée de classification du risque de placement des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Ratio d'encassement des baisses

Le ratio d'encassement des baisses est calculé au moyen du rendement d'un portefeuille, divisé par le rendement de l'indice de référence, en période de rendement négatif de l'indice. Un ratio d'encassement des baisses inférieur à 100 % est considéré comme étant favorable.

Ratio d'encassement des hausses

Le ratio d'encassement des hausses est calculé au moyen du rendement d'un portefeuille, divisé par le rendement de l'indice de référence, en période de rendement positif de l'indice. Un ratio d'encassement des hausses supérieur à 100 % est considéré comme étant favorable.

Ratio de Sharpe

Le ratio de Sharpe montre dans quelle mesure le rendement d'un fonds rémunère l'investisseur pour chaque unité de risque absolu assumé, comme l'indique l'écart-type d'un fonds. Plus le ratio de Sharpe d'un fonds est élevé, meilleur est le rendement rajusté en fonction du risque.

Ratio des frais de gestion (RFG)

Le ratio des frais de gestion, communément appelé RFG, est une mesure du total des charges (frais et autres coûts) qui sont imputées à un fonds. Ce ratio est exprimé en pourcentage de la valeur liquidative du fonds en question. Aux fins de calcul du RFG, le total des charges annuelles d'un fonds est divisé par la valeur liquidative moyenne de ce fonds, pour une année donnée.

Définition des termes

Ratio des frais d'opération

Montant total brut des frais associés à un fonds, divisé par l'actif net moyen de ce fonds.

Rendement actuel

Revenu annuel (intérêt ou dividende) d'un titre divisé par son cours. Le rendement actuel d'un portefeuille correspond à la moyenne pondérée des rendements actuels des titres pertinents en portefeuille.

Rendement à l'échéance

Taux de rendement annuel prévu d'une obligation si celle-ci est conservée jusqu'à sa date d'échéance. Le rendement à l'échéance d'un portefeuille correspond à la moyenne pondérée des rendements à l'échéance des titres pertinents en portefeuille.

Taux de rotation

Le taux de rotation d'un portefeuille correspond au rythme auquel le gestionnaire de portefeuille achète et vend les titres d'un fonds. Le calcul est effectué à partir du minimum de titres achetés ou vendus, divisé par l'actif moyen, au cours d'une période donnée.

Taux d'encaissement anticipé

Taux de rendement global attendu d'une obligation, si celle-ci est détenue jusqu'à la première date possible d'encaissement anticipé (soit la date à laquelle le détenteur peut revendre l'obligation à l'émetteur).